

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante-troisième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 18 janvier 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 22 février 2007

Procès-verbal de la deux cent cinquante-troisième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 18 janvier 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales	X	
COLLIN, Caroline Étudiante – Maîtrise en développement régional	X	
CÔTÉ, Denyse Professeure – Département de travail social et des sciences sociales	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et psychologie	X	
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Directeur - Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LANARIS, Catherine Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur – Département des sciences administratives	X	
MAYRAND LECLERC, Martine Professeure – Département des sciences infirmières		X
ST-LAURENT, Hugo Étudiant – Baccalauréat en travail social		X
TREMBLAY, Alexandre Étudiant – Baccalauréat en sciences comptables	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

PRÉSENT **ABSENT**

OBSERVATEUR RÉGULIER :

MANSEAU, André
Directeur - BLUM

X

INVITÉ :

BÉDARD, René
Chargé de cours – Département des
sciences de l'éducation

X (points 3 et 4)

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 11 h 50. Il souhaite la bienvenue à un nouveau membre, monsieur Patrice Babineau, ainsi qu'au nouveau secrétaire général, monsieur Luc Maurice. Il mentionne que monsieur René Bédard assiste en tant qu'invité pour le traitement des items 3 et 4.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur François Deschênes, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des deux cent cinquante et unième et deux cent cinquante-deuxième réunions
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude
- 4.- Projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) – 7180 et de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire - 7991
- 5.- Avis relatif au protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications – 3419
- 7.- Projet de modification de programme de la maîtrise en informatique – 3781
- 8.- Avis relatif à la proposition d'augmentation des frais afférents pour l'année 2007-2008
- 9.- Recommandation en vue de la nomination d'un doyen des études par intérim
- 10.- Projet de reformulation des conditions d'admission à la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et au certificat en cybermuséologie (4742)
- 11.- Projet de Politique linguistique
- 12.- Période d'information et questions
 - Suivi des travaux du Comité sur la grille horaire
 - État de situation – Entente DEC-BAC avec la Cité collégiale
- 13.- Prochaine assemblée
- 14.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbaux des deux cent cinquante et unième et deux cent cinquante-deuxième réunions

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Denyse Côté, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante et unième réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième réunion, sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent cinquante et unième et deux cent cinquante-deuxième réunions, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dépose une nouvelle version d'un formulaire d'« Évaluation de l'enseignement » suite à une demande de révision linguistique qui avait été demandée lors de la 252^e réunion. Un membre témoigne de sa satisfaction du fait que l'on ait, notamment, procédé à la féminisation du document.

Les membres demandent au secrétaire général de procéder à des vérifications au niveau de la réglementation en vigueur de même qu'au niveau des usages, en ce qui a trait à la pertinence ou l'obligation d'indiquer, dans le procès-verbal, la répartition de votes lorsqu'une résolution est adoptée sur division. Des membres expriment le désir que soient dorénavant identifiés, par leur nom, les membres dont les interventions sont rapportées dans le procès-verbal. Cet aspect sera également examiné dans le cadre de ce mandat.

3.- Projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude

Le doyen des études par intérim sollicite l'avis des membres de la Commission des études eu égard au projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude. L'actuel règlement date de 2001 de sorte que certains articles doivent être mis à jour pour suivre l'évolution des méthodes de plagiat et de fraude qui sont présentement utilisées. Pour ce faire, plusieurs réunions ont eu lieu avec les membres du comité de discipline ainsi qu'une consultation auprès des unités de gestion des programmes d'études de l'UQO.

Le doyen des études par intérim souligne que la fraude et le plagiat sont des phénomènes qui se diversifient rapidement et qu'il importe que les règlements soient adaptés en conséquence. Il rappelle l'obligation qui est faite aux membres de la communauté universitaire de dénoncer les actes de fraude et de plagiat. Il suggère que la Commission des études puisse disposer, une fois par année, d'un bilan relié aux contraventions au « Règlement concernant le plagiat et la fraude » afin de suivre l'évolution du phénomène.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CE-1743 concernant le projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude, laquelle est jointe en appendice, avec les modifications suggérées en séance.

4.- Projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) – 7180 et de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire - 7991

Le doyen des études par intérim soumet, à l'approbation des membres de la Commission des études, le projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) – 7180 et de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire - 7991. Le Conseil de module de l'éducation propose des modifications mineures afin d'intégrer les ajustements demandés par le CAPFE, suite aux orientations proposées par le MELS, eu égard à la formation éthique et religieuse en milieu scolaire.

Monsieur René Bédard, présent à titre d'invité, se disant à l'aise avec le changement proposé, exprime néanmoins un doute sérieux quant à l'étendue et à la complexité des contenus des cours proposés et suggère que ceux-ci soient réexaminés dans le sens d'un allègement.

Le doyen des études par intérim suggère que l'on transmette cette préoccupation au Département des sciences de l'éducation de manière à lui permettre d'examiner les difficultés potentielles que peut représenter le problème soulevé.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 253-CE-1744 concernant le projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) – 7180 et de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire - 7991, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Avis relatif au protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Commission des études que ce projet de protocole d'entente a pour objet de préciser les modalités de collaboration des parties signataires en ce qui a trait à l'offre et à la gestion du cheminement DEC-BAC en sciences infirmières, développé par le Consortium de l'Ouest du Québec (Université du Québec en Outaouais, Collège Montmorency, Cégep de Saint-Jérôme et Cégep de l'Outaouais).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CE-1745 concernant l'avis relatif au protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419**

Le doyen des études par intérim soumet à l'attention des membres de la Commission des études la synthèse du Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419.

Le Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications – 3419 a été déposé une première fois à la Sous-commission des études du mercredi 15 février 2006. Suite à son analyse, les membres de la Sous-commission ont demandé au Comité de programmes des cycles supérieurs en informatique d'approfondir certains éléments, notamment au sujet des aspects pratiques de la formation, du maillage avec l'industrie ainsi que des ressources humaines et matérielles. Le Comité n'ayant pu approfondir les éléments susmentionnés, c'est le Décanat des études qui s'en est chargé.

La synthèse du Rapport d'autoévaluation a donc de nouveau été soumise aux membres de la Sous-commission des études à leur réunion du 13 décembre dernier.

Nonobstant le fait que le Rapport d'autoévaluation du programme ne satisfasse pas les exigences de la Politique d'évaluation des programmes à l'UQO, la Sous-commission recommande à la Commission des études d'entériner le contenu de ce rapport ainsi que le rapport synthèse qui fut complété par le doyen des études.

Monsieur Michal Iglewski fait part de son inconfort à l'égard de certains passages ou omissions du rapport synthèse joint au dossier de même qu'envers l'avis de présentation. Parlant d'omissions, il souligne qu'il n'est aucunement fait mention dans le rapport qu'un seul professeur était rattaché à ce programme.

À la question de savoir pourquoi le Comité de programme n'a pas été en mesure de déposer le rapport synthèse qui a été finalement produit, en lieu et place, par le Décanat, il indique que le Comité s'était vu refuser les ressources supplémentaires demandées au Décanat pour produire ce rapport synthèse.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Collin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CE-1746 concernant la réception du Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications – 3419, de sa synthèse ainsi que de la fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications – 3419, laquelle est jointe en appendice.

7.- Projet de modification de programme de la maîtrise en informatique - 3781

Le doyen des études par intérim soumet, à l'approbation des membres de la Commission des études, le projet de modification de programme de la maîtrise en informatique – 3781. Les membres du Comité de programme proposent l'ajout de quatre nouveaux cours, assurant une meilleure adéquation avec l'évolution des technologies.

Il indique que ces cours sont aussi accessibles aux étudiants inscrits dans le programme de doctorat en sciences et technologies de l'information.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CE-1747 concernant le projet de modification de programme de la maîtrise en informatique – 3781, laquelle est jointe en appendice.

8.- Avis relatif à la proposition d'augmentation des frais afférents pour l'année 2007-2008

Monsieur David Clément demande à la Commission de se prononcer contre la proposition d'augmentation des frais afférents de l'ordre de 59 %. Tout en reconnaissant la problématique du sous-financement chronique des universités québécoises et leurs difficultés à composer avec un manque évident de ressources, il déplore que cette mesure, qui est suggérée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec et qui sera proposée au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais du 22 janvier prochain, vienne compromettre, une fois de plus, l'accessibilité aux études universitaires. En outre, cette mesure d'augmentation impose un fardeau du financement des études universitaires sur les épaules des étudiants alors qu'il est, selon lui, de la responsabilité de l'État de voir à ce que les universités disposent des ressources appropriées pour leur fonctionnement. Au surplus, cette mesure pénalise davantage les étudiants moins bien nantis.

Il soumet que cette initiative est contraire à la mission particulière des universités du réseau de l'UQ et réitère que les étudiants sont fermement opposés à l'imposition de frais, qu'ils soient afférents ou de scolarité. L'UQO, selon lui, a le fardeau de prouver que ces augmentations sont justifiées. Il termine en mentionnant que la Commission des études est parfaitement légitimée de se prononcer sur ce dossier, compte tenu des conséquences potentiellement négatives au plan pédagogique.

Le recteur intervient pour expliquer le rôle et la composition de l'Assemblée des gouverneurs, laquelle dispose d'une représentation similaire à ce que l'on retrouve au Conseil d'administration de l'UQO. Il mentionne que, contrairement aux frais de scolarité qui, eux, sont régis par le gouvernement, les universités ont le pouvoir d'établir des frais afférents afin d'offrir une gamme améliorée de services aux étudiants, dont certains services technologiques.

Considérant que la question sous étude en est une de frais à charger aux étudiants, il souligne qu'il n'est pas de la compétence de la présente Commission d'examiner cette question qui relève du Conseil d'administration, lequel sera invité à se prononcer lors de la réunion du 22 janvier prochain.

Un membre attire l'attention de la Commission sur l'absence de motifs qui justifieraient l'augmentation des frais technologiques, sous l'angle de l'amélioration des services existants et l'ajout de nouveaux.

Après délibérations, sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Caroline Collin, les membres conviennent à la majorité (6 pour – 4 contre) de rejeter la résolution 253-CE-1748 concernant un avis relatif à la proposition d'augmentation des frais afférents pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

9.- Recommandation en vue de la nomination d'un doyen des études par intérim

Le poste de doyen des études est devenu vacant suite au départ de monsieur Jean-Marie Bergeron. Le concours, qui était alors en marche pour combler le poste, n'a pas été concluant.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a sollicité la contribution du professeur Toussaint Fortin pour assumer un intérim dans le contexte actuel. Monsieur Fortin a été doyen des études de premier cycle pendant plus de dix ans.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis de la Commission des études relativement à la nomination de monsieur Toussaint Fortin, professeur au Département des sciences de l'éducation, à titre de doyen des études par intérim, jusqu'au 30 mai 2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Denyse Côté, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CE-1749 concernant la nomination de monsieur Toussaint Fortin à titre de doyen des études par intérim, laquelle est jointe en appendice.

10.- **Projet de reformulation des conditions d'admission à la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et au certificat en cybermuséologie (4742)**

Le doyen des études par intérim soumet, à l'approbation des membres de la Commission des études, le projet de reformulation des conditions d'admission de la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et du certificat en cybermuséologie (4742).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Collin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CE-1750 concernant le projet de reformulation des conditions d'admission à la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et au certificat en cybermuséologie (4742), laquelle est jointe en appendice.

11.- **Projet de Politique linguistique**

Monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin veut déposer, séance tenante, à la demande du président du Syndicat des professeurs et professeuses de l'UQO (SPUQO), monsieur Luc Lacroix, deux documents émanant du SPUQO en lien avec le projet de Politique linguistique, l'un étant une lettre que le président du Syndicat, monsieur Luc Lacroix, avait envoyée au recteur, le 7 décembre 2006, et l'autre, un avis de grief adressé à madame Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique, en date du 15 janvier 2007.

Tout en adressant un appel à la prudence, le recteur intervient aussitôt pour informer la Commission que la direction de l'UQO a effectivement été interpellée par le Syndicat à cet effet cette semaine et qu'à sa connaissance, des échanges ont présentement lieu entre les parties en vue de trouver une solution. Il insiste sur le fait que cette initiative relève du domaine des relations de travail et qu'il n'est pas approprié, dans les circonstances, de discuter de ce sujet en Commission des études.

Par mesure de prudence, le recteur demande à ce que l'on suspende, pour 10 minutes, les travaux de la Commission afin de lui permettre de vérifier l'état d'avancement des échanges qui ont été entamés ce matin même sur l'objet du grief. Le cas échéant, cette vérification permettrait d'éviter de compromettre, par un débat prématuré sur ces questions à la Commission des études, l'issue d'un processus qui pourrait connaître un aboutissement satisfaisant pour les parties au terme de la présente journée.

En conséquence, la séance est suspendue à 15 h 10.

La séance est rouverte à 15 h 20.

Monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin procède à la distribution des deux documents et dit souhaiter que le projet de Politique soit révisé, invoquant notamment que les procédures appropriées n'ont pas été préalablement suivies.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à la majorité (7 pour – 2 contre – 1 abstention) d'adopter la résolution 253-CE-1751 concernant une demande de la Commission des études adressée au Conseil d'administration relative au projet de Politique linguistique et qui se lit comme suit :

QUE la Commission des études demande au Conseil d'administration de surseoir à toute décision concernant la Politique linguistique et la fermeture des programmes offerts en langues autres que la langue française, jusqu'à ce que la Sous-commission des études et la Commission des études aient terminé leurs analyses et fait leurs recommandations à l'égard des programmes affectés par le projet de Politique linguistique.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche justifie son abstention à l'égard de la résolution qui vient d'être adoptée en se déclarant en situation de conflit d'intérêts, compte tenu de la «judiciarisation» du dossier, alors qu'un manquement légal est invoqué de la part du Conseil d'administration dont il est membre.

Le recteur prend acte de la position de la Commission des études, tel qu'il appert de la résolution, et confirme qu'il en fera rapport au Conseil d'administration. Il précise cependant qu'il était de toute façon prévu que la Commission des études en soit saisie au terme de la période de consultation, conformément à sa compétence à l'égard des programmes d'études. Le recteur rappelle que c'est le Conseil d'administration qui est le maître d'œuvre, tant du projet de Politique linguistique que du processus de consultation.

Des membres expriment néanmoins leurs inquiétudes quant au processus de consultation privilégié ainsi qu'au niveau des délais afférents. Ces membres font notamment valoir que l'un des enjeux du processus comporte une fermeture éventuelle de programme.

Monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin annonce qu'il soumet un deuxième projet de résolution relatif au dossier linguistique. Compte tenu que la présentation de ce projet peut être interprétée, selon lui, comme un blâme à l'endroit de la direction de l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quitte la séance à 16 h 00. Le projet de résolution est alors discuté et modifié.

Après délibérations, sur proposition de madame Denyse Côté, appuyée par monsieur David Clément, les membres conviennent à la majorité (5 pour – 4 contre) d'adopter la résolution 253-CE-1752 concernant une demande de la Commission des études adressée au Conseil d'administration à l'égard du respect du rôle de la Sous-commission des études dans le cadre du processus d'adoption du projet de Politique linguistique et qui se lit comme suit :

QUE la Commission des études demande au Conseil d'administration de s'assurer que la Sous-commission des études soit saisie, le cas échéant, de la décision de fermer des programmes offerts en langues autres que la langue française, afin qu'elle puisse traiter cette question selon les procédures habituelles.

Le recteur prend acte de la position de la Commission des études et en informera le Conseil d'administration.

12.- Période d'information et questions

Suivi des travaux du Comité sur la grille horaire

Madame Denyse Côté fait état de l'avancement des travaux de ce comité qui a été mis sur pied par la Commission des études. On va procéder prochainement à une première simulation d'une nouvelle grille horaire, suite à une demande de support qui a été adressée à la mi-décembre au Service des technologies de l'information. Elle rappelle que l'état d'avancement des travaux du comité est essentiellement tributaire de la capacité du STI d'en supporter les travaux dans leur dimension informatique.

État de situation – Entente DEC-BAC avec la Cité collégiale

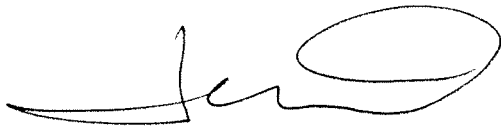
À la demande d'un membre, le recteur informe la Commission de la position du Conseil d'administration de l'UQO qui a dit souhaiter que la direction rencontre celle du Cégep de l'Outaouais, avant de soumettre à nouveau le protocole au Conseil d'administration.

13.- Prochaine assemblée

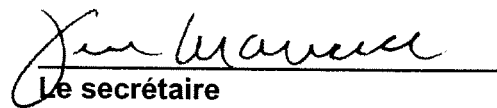
La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 22 février 2007 à 11 h 45.

14.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 50.



Le président



Le secrétaire